

**ARRÊTÉ DU
MAIRE**

Nos réf : SR/HG

N° 2025-062

La Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-4, L.2213-6 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-25 et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu le règlement général de voirie du 15 juin 1990 relatif à l'occupation du domaine public routier national,

Vu la demande de stationnement en date du 10 juillet 2025, présentée par l'entreprise « ACR Mobility » domiciliée 164 rue Marie-Paule Rive, MARCILLY D'AZERGUES.

ARRETE

Article 1 : le jeudi 24 juillet 2025 de 08h à 18h pour une durée de 4 heures maximum, l'entreprise « ACR Mobility » est autorisée à stationner un conteneur de 16 mètres de long sur le parking de la place des fêtes rue du stade à Bavans afin de permettre le déménagement d'un administré domicilié 11 Rue de la côte à BAVANS (Doubs). Deux véhicules légers seront autorisés à effectuer des navettes et à stationner afin de procéder au transfert des véhicules au conteneur.

Article 2 : La présence du camion sera signalée et un emplacement lui sera réservé par les services communaux.

Pendant toute la durée du déménagement la circulation sera réglementée :

- Le stationnement sera interdit le jeudi 24 juillet sur la partie du parking réservée au déménagement,

L'entreprise veillera au nettoyage de la chaussée si cela s'avère nécessaire.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. Elle est délivrée à titre précaire et révocable. Elle pourra être retirée à tout moment.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Madame la maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 15 juillet 2025
Publié sur site internet le : 15 juillet 2025

Bavans, le 15 juillet 2025
La maire,
Sophie RADREAU



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

